

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Travaux de restauration
du porche de l'Eglise
Saint-Germain suite à
sinistre – demande de
subventions à la DRAC,
au Conseil Départemental
des Yvelines et à la
Région Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18f-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18i

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DU PORCHE DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN SUITE A SINISTRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC, AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES ET A LA REGION ILE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans la nuit du 24 au 25 septembre 2020, un élément du faux-plafond du porche de l'Église Saint Germain s'est effondré. Des mesures de première urgence ont été mises en place pour sécuriser le parvis de l'église et l'accès au public et réaliser les investigations nécessaires pour identifier l'origine de ces désordres.

Les premiers constats ont mis en évidence une détérioration importante des structures en bois suite à une attaque d'insectes xylophages, générant un risque d'effondrement du faux plafond. Un dispositif d'étaie provisoire a été mis en place en urgence et le périmètre de sécurité aux abords du porche a été maintenu pour interdire l'accès du parvis au public.

La Ville a commandé une étude de diagnostic structurel de la charpente du porche pour établir des préconisations d'interventions de renforcements structurels.

Les travaux de restauration doivent être réalisés durant l'été 2021 et les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

L'Église Saint Germain étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1937, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Départemental des Yvelines et la Région Île-de-France peuvent subventionner ces travaux dans le cadre des dispositifs d'aide à la restauration de monuments historiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC, du Conseil Départemental des Yvelines (Restauration des patrimoines historiques 2020-2023) et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé) pour le financement des travaux de restauration du porche de l'Église Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC, du Conseil Départemental des Yvelines (Restauration des patrimoines historiques 2020-2023) et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé) pour le financement des travaux de restauration du porche de l'Église Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye